Information

Canada's Financial Services Sector

August 2001

Canada's Banks

Overview

- Banks play a key role in Canada's financial system and economic development. The banking industry includes 13 domestic banks, 34 foreign bank subsidiaries and 11 foreign bank branches operating in Canada. In total, these institutions manage over $1.6 trillion in assets.
- Banks account for approximately 70 per cent of the total domestic assets held by the financial services sector, which includes insurance companies, trust companies, caisses populaires, credit unions and other financial institutions. The six major domestic banks account for over 90 per cent of the assets held by the banking industry, and operate through an extensive network that includes over 8,000 branches and close to 17,000 automated banking machines across Canada.
- The six major domestic banks also have a significant presence outside of Canada, in areas such as the United States, Latin America, the Caribbean and Asia. International operations accounted for approximately 50 per cent of net revenue earned by Canada's "big six" banks in 2000.
- The Financial Sector Stability Assessment, undertaken in 2000 by the International Monetary Fund, concluded that Canada has a stable and highly advanced financial system that is among the soundest in the world. It is supported by a well-developed regulatory and supervisory framework that shows a high degree of compliance with major international standards. Service fees, credit card costs and interest spreads on intermediated credit compare favourably with those of major banks in the industrialized world.
- The major domestic banks are among the best-capitalized banks in the world. They maintain capitalization levels that exceed the minimum standards set by the Bank for International Settlements.
- Canada's banks play an important role in the national clearing and settlement system, which is among the most efficient payment systems in the world. Over 4 billion transactions valued at about $32 trillion were cleared in 2000, and the number of payments being made electronically continues to increase as more and more Canadians make payments through the Internet.
- The performance of Canada's banks in fiscal year 2000 was very strong, with posted results having reached record levels. The six largest domestic banks reported a combined net income of $9.6 billion, up 5 per cent over the previous year, due primarily to wealth management, retail banking and investment banking. At the same time, total assets, market capitalization and return on common equity also advanced for all six banks.

Introduction

Canada's first chartered bank was founded in Montréal in 1817 by a small group of local merchants. Since then, the banking industry has become a major contributor to economic development and job creation, and plays a key role in supporting the growth of the new economy through significant investments in new technology and the financing of new economy companies.

Up to the middle of the 20th century, the primary function of a bank was to accept deposits and grant commercial loans. In recent years, however, the banking sector has undergone a dramatic transformation. Growth in business and changing customer needs, along with the rapid expansion of international trade, led to the introduction of more automation and new products and services. At the same time, banks started to face increased competition from other financial institutions, and revisions to the Bank Act in 1954 and 1967 enabled them to offer new services such as mortgages and consumer loans. Further changes to financial institutions legislation in 1987 and major revisions to the Bank Act in 1992 also increased competition by permitting banks to operate trust and securities subsidiaries. Today, banks are facing new challenges brought on by rapid technological changes, growing competition from global financial players, and changing customer needs.

The Changing Structure of the Industry

As of August 1, 2001, there were 13 domestic banks, 34 foreign bank subsidiaries and 11 foreign bank branches operating in Canada. In total, these institutions manage over $1.6 trillion in assets. The banking industry accounts for about 70 per cent of financial assets within the Canadian financial services sector. The six largest banks account for the bulk of activity, with 90 per cent of total bank assets (see Annex 2 for a list of these banks). The banking industry employs over 235,000 Canadians, and domestic banks provided an estimated Canadian payroll of $16.2 billion in 2000.

Canada's banks operate through an extensive network that includes over 8,000 branches and close to 17,000 automated banking machines (ABMs) across Canada. In 2000, Canadians conducted 1.96 billion debit card transactions worth $85.2 billion, ranking Canada first among the world's major industrialized countries in ABM use per capita. Canada's banks also play a key role in business lending (including small and medium-sized business debt financing), deposits, residential mortgages and consumer credit. In addition, they play a major role in the area of wealth management, which has become one of the fastest-growing segments of the financial industry.

Aside from the six major domestic banks, there are seven smaller domestic banks, which account for less than 2 per cent of the total global assets held by the Canadian banking industry.

Foreign banks operating in Canada account for almost 7 per cent of the assets held by the Canadian banking industry. Until recently, foreign bank activity in Canada took place through separately capitalized subsidiaries, operating on essentially the same basis as Canadian banks.

The recent growth in the number of foreign bank branches stems directly from legislation passed in June 1999 which allows foreign banks to establish

operations in Canada without having to set up Canadian incorporated subsidiaries. As of June 2001, 11 applicants had already received ministerial approval to establish branches and a number of other applications were being reviewed. Under this legislation, foreign banks can establish either full-service branches or lending branches. Full-service branches are permitted to take deposits greater than $150,000, while lending branches are not permitted to take any deposits and are restricted to borrowing only from other financial institutions. Legislative provisions in the new policy framework will ensure that the foreign bank entry regime remains consistent with the new domestic policy framework in areas such as permitted investments and business powers, and will provide similar increased flexibility for foreign banks wishing to operate in Canada.

The International Dimension

In addition to their leading positions in most Canadian markets, the country's six largest banks are significant players in international markets. A number of them have been seeking growth opportunities in the United States, where they are focusing their business activities on wealth management, corporate and investment banking, and electronic banking. One Canadian bank has also started pursuing joint retail-banking ventures with U.S. grocery retailers. Altogether, the various acquisitions made in the U.S. during 2000 by the six largest banks were worth approximately $1.3 billion. At the same time, the major domestic banks have made investments in selective markets in Latin America, Asia, the Caribbean and other countries around the world, and their international operations last year generated almost half of their net earnings.

Recent Performance

In recent years, Canada's banks have demonstrated a consistent performance, with profits rising significantly from 1995 to 1997. While weaker capital markets pushed profits lower in 1998, bank earnings have been rising steadily since, positioning Canada's banks among the more profitable banks among major industrialized countries. The six largest domestic banks reported record earnings of $9.6 billion in 2000, largely due to strong capital markets. This compares to $9.1 billion in 1999 and $7.1 billion in 1998. Total assets also continued to advance for all six banks in 2000 (see Chart 1) while return on common equity remained strong at close to 17 per cent (see Chart 2).

In 2000, the average rate of return on common equity for the major Canadian banks was 16.8 per cent, above the 14.5 per cent average rate of return for major banks around the world (see Chart 3). At the same time, Canadian banks posted strong results in terms of stock performance, placing them among some of the best-performing global banks in the developed markets.

While net interest income has historically been the banks' major source of revenue, non-interest income now accounts for 55.6 per cent of gross revenue (see Chart 4). Non-interest income includes fees for services such as mutual funds and wealth management, securities underwriting, derivatives trade, assets securitization, brokerage transactions, cheque processing, ABM transactions, credit card transactions, foreign exchange, and payment and deposit services.

Chart 1
Total assets, loans and deposits of the six major domestic banks

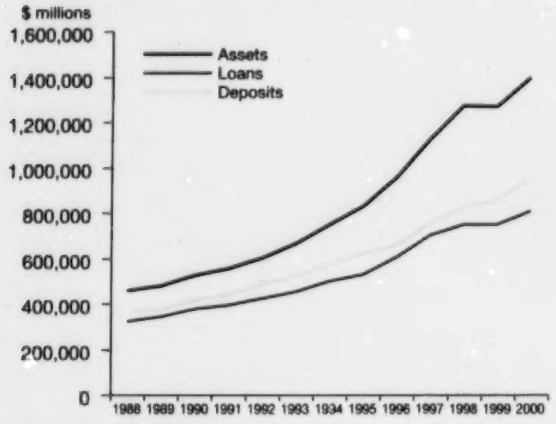

Source: Canadian Bankers Association.

Chart 2
Rate of return on common equity (ROE) and average assets (ROA) of the six major domestic banks

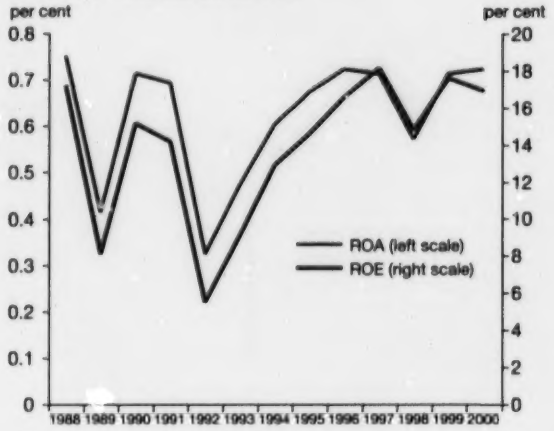

Source: Canadian Bankers Association.

Chart 3
Global average rate of return on equity for major banks in the developed markets, 2000

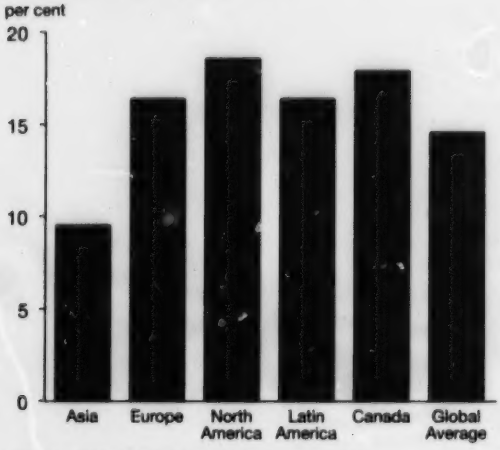

Source: Goldman Sachs Global Equity Research.

Chart 4
Net interest and other income of the six major domestic banks

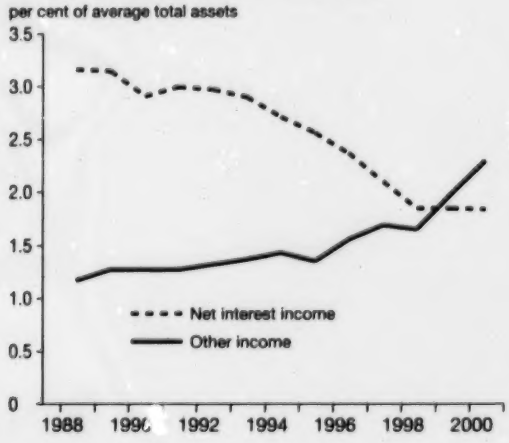

Source: Canadian Bankers Association.

Interest income is derived mainly from lending activities to businesses and individuals, and interest earned from the banks' own investments. Canadian interest rate spreads, which had been on a downward track over the last few years, stood at 1.53 per cent in 1999. They are now in a slightly upward trend, but remain among some of the lowest in the industrialized world (see Charts 5 and 6).

Service fee pricing practices differ significantly among countries, with most Canadian banks offering "flat-fee" banking packages that are tailored to individual needs and present considerable cost savings. According to a 1998 survey conducted for the Task Force on the Future of the Canadian Financial Services Sector, monthly service fees charged by Canadian

Chart 5
Average interest rate spreads of the six major domestic banks

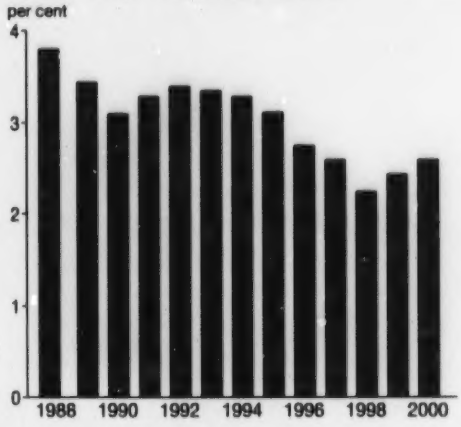

Source: Canadian Bankers Association.
Note: Spreads = average earned on all loans less average paid on all deposits expressed as a percentage.

Chart 6
International interest rate spreads, 1999

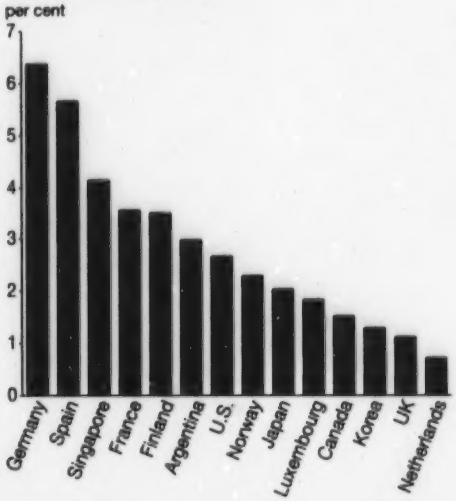

Source: World Economic Forum, The Global Competitiveness Report, 2000.
Note: Spreads = average difference between typical lending rate less typical deposit rate.

banks are on par with those of other industrialized countries, and compare favourably with those of major banks in the United States.

Regulation and Supervision

The Financial Sector Stability Assessment undertaken by the International Monetary Fund (IMF) in 2000 indicated that "the regulatory and supervisory structure in Canada is well developed, complies with the major international principles and standards, and is a source of international best practice in a number of areas." The IMF further noted that "Canada's emphasis on a consolidated, risk-centered approach to supervision has put the supervisory and regulatory authorities in a good position to address the challenges faced in recent years with financial institutions embarking on new and highly complex activities."

The soundness of the Canadian banking industry has been demonstrated many times over the past several years. Canadian banks absorbed the debt difficulties of the less developed countries in the early 1980s, the decline in real estate values a decade later, and the Asian crisis in the late 1990s without experiencing any systemic problems.

Under the Bank Act, the federal government is responsible for the regulation of the banking sector in Canada. However, given the hybrid nature of the banks' activities, some of their subsidiary activities, such as trustee services and securities dealing, are provincially regulated.

The Office of the Superintendent of Financial Institutions (OSFI) is the federal agency principally responsible for supervising all federally regulated financial institutions and pension plans. OSFI's role is to safeguard policyholders, depositors and pension plan members from undue

loss, and to advance and administer a regulatory framework that contributes to public confidence in a competitive financial system.

The regulatory capital ratios of Canadian banks, which are defined by OSFI under the framework of risk-based capital standards developed by the Bank for International Settlements, are above the minimum requirements. The risk-based capital targets that were established by OSFI in 1999 are a Tier 1 capital ratio of at least 7 per cent and a total capital ratio of at least 10 per cent. The six largest domestic banks all surpassed these requirements in 2000 (see Chart 7).

The safety and soundness of the financial system is also enhanced by an early intervention system for troubled financial institutions, which was introduced in 1996. In addition, OSFI introduced a new risk-based supervisory framework in August 1999, which will be fine-tuned over time to ensure that supervisory practices remain effective and efficient in a rapidly changing financial marketplace.

Chart 7
Capital ratios of the six major domestic banks: Tier 1 and total capital

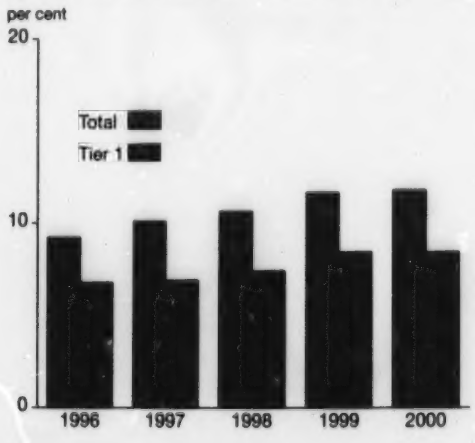

Sources: The banks' annual reports.

The Large Value Transfer System (LVTS), which began operations in 1999, provides settlement certainty for payments. LVTS participants are required to pledge collateral to the Bank of Canada, which ensures settlement for the participants even if one of them were to default. The Bank of Canada guarantees settlement in the extremely unlikely event that more than one LVTS participant were to fail on the same business day and the sum of the exposures of failed institutions were to exceed the collateral pledged to support such positions.

The Canada Deposit Insurance Corporation exists to protect depositors by providing deposit insurance. It also strengthens Canada's financial system by promoting standards of sound business and financial practices.

In addition to ensuring that the regulatory environment responds to the evolution of the financial sector, the federal government takes an active interest in enhancing protection for consumers of financial services. The current Bank Act contains various provisions aimed at protecting consumer interests. These provisions, which came into force in September 1998, include requirements regarding the disclosure of borrowing costs and coercive tied-selling measures. Coercive tied selling is the practice of imposing undue pressure, or coercing a person to obtain a product or service from a bank and any of its affiliates, as a condition for obtaining a loan or any other product from that same bank.

A Framework for the Future

The legislation governing Canada's federally regulated financial institutions is subject to review every five years. The last scheduled review was completed in 1997, and amendments to the relevant financial

statutes became law in April of that year. While the revisions made at that time were designed primarily to enhance the efficiency and competitiveness of the financial sector, the federal government believed that the rapid evolution of new technologies, as well as globalization, made it necessary to provide the sector with a framework reflecting these changes.

Consequently, the Task Force on the Future of the Canadian Financial Services Sector was established in December 1996 and its report, entitled *Change, Challenge, Opportunity: Report of the Task Force,* was presented to the Government in September 1998. The report was subsequently reviewed by two parliamentary committees, which in turn conducted extensive public consultations and presented the Government with their own recommendations. This comprehensive consultation process led to the emergence of a broad consensus on measures to improve the sector, which was reflected in *Reforming Canada's Financial Services Sector: A Framework for the Future*, a policy paper released by the Government in June 1999.

Subsequently, on February 7, 2001, the Government introduced legislation (Bill C-8) to implement the new policy framework for the financial services sector. This bill, which received Royal Assent on June 14, 2001, recognizes the changes that are taking place within the financial sector, as well as the essential need to ensure that Canada's financial institutions have the flexibility to respond to those changes and continue to grow at home and abroad. Regulations required to implement certain provisions of the legislation are currently being drafted and will be published in the *Canada Gazette*. It is expected that this process will be completed in the fall of 2001, at which time the legislation will come into force.

The New Framework

The new framework includes revised ownership rules for banks and a new size-based ownership regime. Under the previous framework, a distinction was drawn between Schedule I and Schedule II banks (see Annex 1 for a list of these banks). Shares of Schedule I banks were required to be widely held, with no single shareholder or group of shareholders holding more than 10 per cent of any class of shares, while Schedule II banks could be owned by eligible Canadian or foreign financial institutions.

Under the new legislation an individual investor will now be permitted to own up to 20 per cent of any class of voting shares of a widely held bank and up to 30 per cent of any class of non-voting shares, subject only to a "fit and proper" test designed to evaluate the applicant's character and suitability. This will allow widely held banks to enter into strategic alliances and joint ventures involving significant share exchanges. At the same time, the Bank Act will continue to prohibit control of a large financial institution by any single shareholder or group of shareholders. The Government has signalled its intention to issue guidelines that will clarify for investors and institutions the factual criteria and policy objectives to be taken into consideration in assessing control. The Government will be developing these guidelines in consultation with representatives of financial institutions and the broader investment community.

The new framework also enables banks to organize under a regulated holding-company structure that provides them with greater flexibility to compete with large specialized or unregulated firms. Both holding companies and banks structured

along the traditional parent-subsidiary model are permitted to have a broader range of investments than under the previous regime.

Furthermore, the previous regime of Schedule I and Schedule II banks is now replaced by a new size-based ownership regime under which:

- large banks (banks with equity in excess of $5 billion) must remain "widely held" as outlined in the new definition;
- medium-sized banks (i.e., banks with equity between $1 billion and $5 billion) are allowed to have individual shareholdings of up to 65 per cent, with at least 35 per cent of voting shares being publicly held; and
- small banks (i.e., banks with equity of less than $1 billion) have no ownership restrictions other than "fit and proper" tests.

The new size-based ownership regime also allows for the creation of community-based banks with services tailored to the needs of a specific clientele. These banks will still be able to compete with the major banks in local or regional markets. The new regime also allows commercial enterprises (for example, those with a significant retail presence) to own a bank.

To encourage competition, the legislation also reduces the minimum capital requirement to start a bank from $10 million to $5 million.

In support of these various initiatives, the policy framework also contains provisions to ensure that financial institutions continue to manage their risks prudently. To this end, the Superintendent of Financial Institutions has been given additional supervisory powers to deal with institutions that do not meet certain supervisory or regulatory requirements. These include the power to remove directors and senior officers of a bank in instances of misconduct, and the power to administer financial penalties against institutions and individuals that do not comply with undertakings or violate the legislation and regulations governing financial institutions.

The framework also includes merger review guidelines that outline a formal and transparent review process for merger proposals between banks with equity in excess of $5 billion. This new process consists of a review of the merger proposal by the Competition Bureau, the Office of the Superintendent of Financial Institutions and the Department of Finance, and of a full public review by the House of Commons Standing Committee on Finance and the Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce.

Bill C-8 also contains consumer protection measures as well as measures to ensure that the regulatory environment responds to the evolution of the sector in today's rapidly changing marketplace. The Financial Consumer Agency of Canada will be established to enforce the consumer-oriented provisions of the federal financial institution statutes, to monitor the industry's self-regulatory initiatives designed to protect the interests of consumers and small businesses, to promote consumer awareness and to respond to general consumer inquiries. This will consolidate and strengthen existing oversight activities in a dedicated new agency.

A new Canadian Financial Services Ombudsman will also be established to handle consumer and small-business complaints related to dealings with financial institutions. This independent body will operate at arm's-length from government and the financial sector, and a majority of the members of its board of directors will be from outside the financial services sector.

Additional consumer protection measures include better access to basic financial services, the provision of low-cost accounts, notice provisions for branch closures, and a broadening of the existing Bank Act provision on coercive tied selling. Moreover, federal financial institutions with equity in excess of $1 billion will be required to provide annual public accountability statements that describe their contributions to the Canadian economy and society.

Looking Ahead

Today's financial world is rapidly changing. Technology and global competition are significantly altering the structure of the Canadian banking industry. Canadian banks are facing increased competition from other established financial service providers and new foreign entrants. New technology and the Internet are also enabling competitors to enter the market without having to invest in branches, which presents further challenges to Canada's banking sector.

To address these challenges, the major domestic banks have made significant investments in technology in order to provide products and services that are innovative, meet consumer demands and enhance their competitiveness. They have integrated and restructured their business activities in order to be more cost-efficient and entered into alliances with high-technology firms to control information technology and data-processing costs. They have also expanded their customer base through online banking and e-commerce, both in-house and through technology-based ventures and acquisitions, and targeted growth areas such as wealth management and corporate and investment banking. Further expansion in selected markets outside Canada remains a key strategy for a number of the large domestic banks, whose portion of earnings from international operations continues to grow.

Further information on legislation to reform the financial services sector can be obtained from the Department of Finance at http://www.fin.gc.ca/. *Additional information on the banking sector is available from the Office of the Superintendent of Financial Institutions at* http://osfi-bsif.gc.ca/ *and from the Canadian Bankers Association at* http://www.cba.ca/.

*Annex 1**

Banks registered to do business in Canada (under the previous regulatory framework)

Schedule I Banks

1. Bank of Montreal
2. The Bank of Nova Scotia
3. Canadian Imperial Bank of Commerce
4. Canadian Western Bank
5. Laurentian Bank of Canada
6. National Bank of Canada
7. Royal Bank of Canada
8. TD Bank Financial Group (including Canada Trust)

Schedule II Banks

1. ABN AMRO Bank Canada
2. Amex Bank of Canada
3. Banca Commerciale Italiana of Canada
4. Bank of America Canada
5. Bank of China (Canada)
6. Bank of East Asia (Canada)
7. Bank of Tokyo-Mitsubishi (Canada)
8. Bank One Canada
9. BNP Paribas (Canada)
10. Chase Manhattan Bank of Canada (The)
11. Citibank Canada
12. Citizens Bank of Canada**
13. Comerica Bank – Canada
14. Credit Suisse First Boston Canada
15. CS Alterna Bank**
16. CTC Bank of Canada
17. Deutsche Bank Canada
18. Dresdner Bank Canada
19. First Nations Bank of Canada**
20. Habib Canadian Bank
21. Hanvit Bank Canada
22. HSBC Bank Canada
23. ING Bank of Canada
24. International Commercial Bank of Cathay (Canada)
25. J.P. Morgan Canada
26. Korea Exchange Bank of Canada
27. Manulife Bank of Canada**
28. MBNA Canada Bank
29. Mizuho Bank
30. National Bank of Greece (Canada)
31. President's Choice Bank**
32. Rabobank Canada
33. Société Générale (Canada)
34. Sottomayor Bank Canada
35. State Bank of India (Canada)
36. Sumitomo Mitsui Banking Corporation of Canada
37. UBS Bank (Canada)
38. UFJ Bank Canada
39. United Overseas Bank (Canada)

Foreign Bank Branches – Full-Service

1. Bank One, NA
2. Bayerische Landesbank Girozentrale
3. Capital One Bank (Canada Branch)
4. Chase Manhattan Bank (The)
5. Deutsche Bank AG
6. Maple Bank
7. Mellon Bank, N.A.
8. Morgan Guaranty Trust Company of New York
9. Rabobank Nederland
10. State Street
11. U.S. Bank National Association

Foreign Bank Branches – Lending

1. National City

* As of August 2001.

** Domestic Schedule II banks.

Note: The 13 domestic banks include the Schedule I banks and the Schedule II banks marked with a **.

Annex 2

The six largest banks by assets (October 31, 2000)

Bank	Assets
	($ billions)
Royal Bank of Canada	291
Canadian Imperial Bank of Commerce	268
TD Bank Financial Group (including Canada Trust)	265
The Bank of Nova Scotia	253
Bank of Montreal	233
National Bank of Canada	76

This publication is available on the Internet at http://www.fin.gc.ca/.
For additional copies, please contact the Distribution Centre at (613) 995-2855.
Ce document est aussi disponible en français.

Information

Le secteur des services financiers canadien

Août 2001

Les banques du Canada

Aperçu

- Les banques jouent un rôle fondamental dans le système financier et dans le développement économique du Canada. Le secteur bancaire comprend 13 banques canadiennes, 34 filiales de banques étrangères et 11 succursales de banques étrangères actives au Canada. Ensemble, ces institutions gèrent des actifs de plus de 1,6 billion de dollars.
- Les banques représentent environ 70 % du total des actifs canadiens détenus par le secteur des services financiers, qui englobe les sociétés d'assurances et de fiducie, les caisses populaires, les caisses de crédit et d'autres institutions financières. Les 6 grandes banques canadiennes détiennent plus de 90 % des actifs du secteur bancaire; elles exercent leurs activités par l'entremise d'un vaste réseau de plus de 8 000 succursales et de près de 17 000 guichets automatiques bancaires répartis dans toutes les régions du Canada.
- Les six grandes banques canadiennes sont également très actives à l'étranger, notamment aux États-Unis, en Amérique latine, aux Antilles et en Asie. En 2000, les activités internationales sont intervenues pour environ 50 % des recettes nettes dégagées par les « six grandes » banques du Canada.
- L'évaluation de la stabilité du secteur financier effectuée en 2000 par le Fonds monétaire international a permis de conclure que le Canada disposait d'un système financier stable et très perfectionné, au rang des plus solides dans le monde. Ce système est appuyé par un cadre de réglementation et de surveillance bien établi qui affiche un niveau élevé de conformité aux principales normes internationales. Les frais de service et ceux liés aux cartes de crédit, de même que les écarts de taux d'intérêt applicables au crédit par intermédiation sont comparables à ceux des principales banques des pays industrialisés.
- Les grandes banques canadiennes comptent parmi les banques les mieux capitalisées du monde. Leurs niveaux de capitalisation dépassent les normes minimales fixées par la Banque des règlements internationaux.
- Les banques du Canada jouent un rôle important au sein du système national de compensation et de règlement, qui est l'un des systèmes de paiement les plus efficients du monde. Plus de 4 milliards de transactions évaluées à environ 32 billions de dollars ont été compensées en 2000, et le nombre de paiements effectués par voie électronique ne cesse d'augmenter du fait qu'un plus grand nombre de Canadiens effectuent des paiements par Internet.
- Le rendement des banques canadiennes au cours de l'exercice 2000 fut très élevé, et les résultats enregistrés ont atteint des sommets inégalés. Les six grandes banques canadiennes ont déclaré un bénéfice net combiné de 9,6 milliards de dollars, en hausse de 5 % par rapport à l'exercice précédent, surtout en raison de la gestion du patrimoine et des services bancaires de détail et de placement. Par ailleurs, l'actif total, la capitalisation boursière et le rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires des six grandes banques ont également affiché une amélioration.

Introduction

La première banque à charte du Canada a été fondée à Montréal en 1817 par un petit groupe de marchands locaux. Depuis, le secteur bancaire est devenu l'un des principaux facteurs de développement économique et de création d'emplois, et il appuie de façon très importante la croissance de la nouvelle économie grâce à des placements stratégiques dans la nouvelle technologie et le financement des sociétés de la nouvelle économie.

Jusqu'au milieu du XX^{e} siècle, les banques avaient pour principale fonction d'accepter les dépôts et de consentir des prêts commerciaux. Ces dernières années, le secteur bancaire a toutefois connu une transformation radicale. La croissance des entreprises et l'évolution des besoins des consommateurs, de même que l'expansion rapide du commerce international, ont entraîné l'augmentation de l'automatisation et la mise au point de nouveaux produits et services. Par ailleurs, les banques ont été confrontées pour la première fois à une concurrence plus soutenue de la part d'autres institutions financières, et la révision de la *Loi sur les banques* en 1954 et en 1967 leur a permis d'offrir de nouveaux services, notamment des prêts hypothécaires et à la consommation. D'autres modifications apportées à la législation sur les institutions financières en 1987 et d'importantes révisions à la *Loi sur les banques* en 1992 ont également avivé la concurrence en permettant aux banques d'exploiter des filiales de fiducie et de valeurs mobilières. De nos jours, les banques sont confrontées à de nouveaux défis attribuables aux changements rapides de la technologie, à l'intensification de la concurrence exercée par les intervenants financiers d'envergure mondiale et à l'évolution des besoins des consommateurs.

L'évolution de la structure du secteur

Au 1er août 2001, on comptait 13 banques canadiennes, 34 filiales de banques étrangères et 11 succursales de banques étrangères actives au Canada. Au total, ces institutions gèrent des actifs dont la valeur dépasse 1,6 billion de dollars. Le secteur bancaire intervient pour environ 70 % de l'actif du secteur des services financiers canadien. Les six grandes banques exercent la majeure partie de l'activité et détiennent 90 % de l'actif total des banques (voir la liste des grandes banques à l'annexe 2). Le secteur bancaire compte plus de 235 000 employés canadiens; en outre, la masse salariale estimative des banques canadiennes s'est élevée à 16,2 milliards en 2000.

Les banques canadiennes exercent leurs activités par l'entremise d'un vaste réseau de plus de 8 000 succursales et de près de 17 000 guichets automatiques bancaires dans toutes les régions du Canada. En 2000, les Canadiens ont effectué 1,96 milliard d'opérations par carte de débit se chiffrant à 85,2 milliards de dollars, conférant ainsi au Canada la première place parmi les principaux pays industrialisés au chapitre de l'utilisation des guichets automatiques bancaires par habitant. Les banques canadiennes jouent également un rôle fondamental au plan des prêts aux entreprises (y compris le financement par emprunt des petites et moyennes entreprises), des dépôts, des prêts hypothécaires résidentiels et du crédit à la consommation. Elles jouent en outre un rôle important dans le domaine de la gestion du patrimoine, qui est devenu l'un des segments du secteur financier qui enregistre la croissance la plus rapide.

À part les six grandes banques canadiennes, on compte sept banques canadiennes de moindre envergure qui détiennent moins de 2 % de l'actif mondial total du secteur bancaire canadien.

Les banques étrangères actives au Canada comptent pour près de 7 % de l'actif du secteur bancaire canadien. Jusqu'à tout récemment, ces banques exerçaient leur activité par le biais de filiales capitalisées séparément et fonctionnaient d'une manière presque identique à celle des banques canadiennes.

L'augmentation récente du nombre de succursales de banques étrangères découle directement des mesures législatives adoptées en juin 1999 et qui permettent aux banques étrangères d'exercer leur activité au Canada sans devoir mettre sur pied des filiales constituées sous le régime des lois canadiennes. En juin 2001, 11 demandeurs avaient déjà été autorisés par le ministre à établir des succursales et un certain nombre de demandes étaient à l'étude. En vertu de ces mesures, des banques étrangères peuvent créer des succursales à service complet ou des succursales de prêts. Les succursales à service complet sont autorisées à accepter des dépôts de plus de 150 000 $, tandis que les succursales de prêts ne peuvent accepter aucun dépôt et ne peuvent contracter des emprunts qu'auprès d'autres institutions financières. Les mesures législatives contenues dans le nouveau cadre stratégique feront en sorte que le régime prévoyant l'accès des banques étrangères au marché canadien demeurera conforme au nouveau cadre stratégique canadien dans des domaines tels les placements autorisés et les pouvoirs d'administration, et elles offriront la même latitude aux banques étrangères souhaitant exercer leur activité au Canada.

La perspective internationale

En plus d'être des chefs de file sur la plupart des marchés canadiens, les six grandes banques canadiennes sont des intervenants importants sur les marchés internationaux. Certaines ont recherché des débouchés aux États-Unis, où elles concentrent leurs activités commerciales sur la gestion du patrimoine, les services bancaires aux entreprises et d'investissement ainsi que les services bancaires électroniques. Une banque canadienne a également créé une coentreprise de services bancaires de détail avec des détaillants américains du secteur de l'alimentation. Dans l'ensemble, les diverses acquisitions effectuées par les six grandes banques aux États-Unis en 2000 se sont chiffrées à environ 1,3 milliard de dollars. Au cours de la même période, les grandes banques canadiennes ont effectué des placements sur certains marchés d'Amérique latine, d'Asie, des Antilles et d'autres pays du monde; l'an dernier, leurs activités à l'échelle internationale ont généré près de la moitié de leurs bénéfices nets.

Rendement récent

Au cours des dernières années, les banques canadiennes ont affiché un rendement constant, leurs bénéfices ayant augmenté sensiblement entre 1995 et 1997. Bien que la faiblesse des marchés des capitaux ait réduit les bénéfices en 1998, les recettes des banques n'ont cessé d'augmenter depuis, permettant aux banques canadiennes de compter parmi les plus rentables dans les principaux pays industrialisés. Les six grandes banques canadiennes ont déclaré des bénéfices sans précédent de 9,6 milliards de dollars en 2000, principalement en raison de la vigueur des marchés de capitaux, comparativement à 9,1 milliards de dollars en 1999 et à 7,1 milliards de dollars en 1998. La progression de l'actif total des six grandes banques s'est également poursuivie en 2000 (voir le graphique 1), tandis que le taux de rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires est demeuré élevé à près de 17 % (voir le graphique 2).

Graphique 1
Actif total, prêts et dépôts des six grandes banques canadiennes

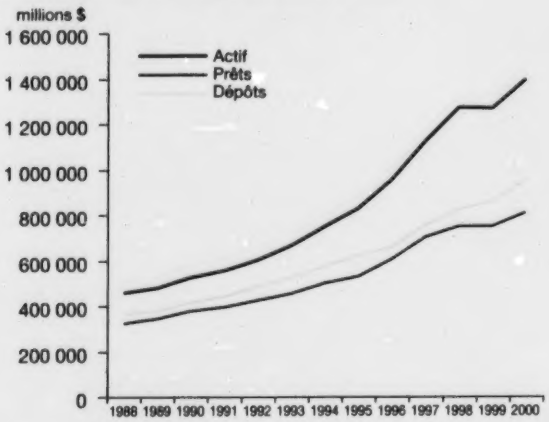

Source : Association des banquiers canadiens

Graphique 2
Taux de rendement des capitaux propres et de l'actif moyen des six grandes banques canadiennes

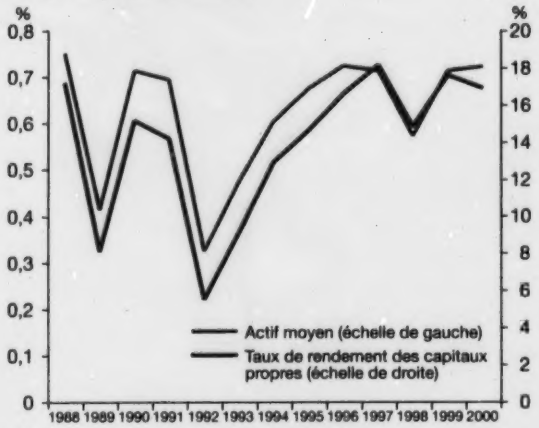

Source : Association des banquiers canadiens

Graphique 3
Rendement mondial moyen des actions des grandes banques dans les pays industrialisés en 2000

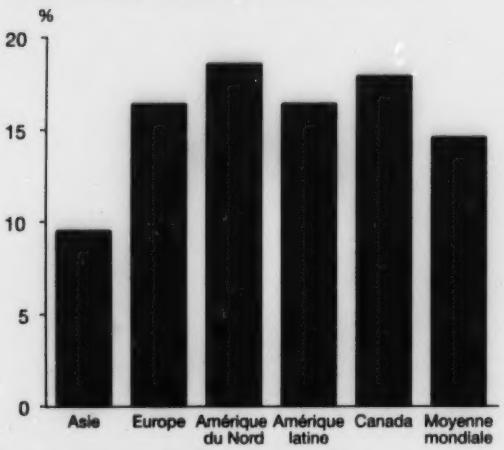

Source : Goldman Sachs Global Equity Research

Graphique 4
Revenu d'intérêt net et autres revenus des six grandes banques canadiennes

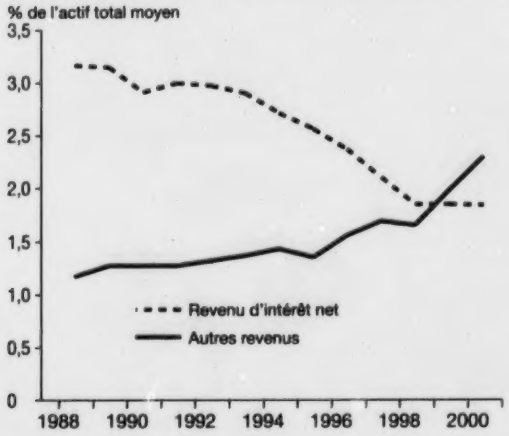

Source : Association des banquiers canadiens

En 2000, le taux de rendement moyen des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires des grandes banques canadiennes s'est élevé à 16,8 %, au-delà des 14,5 % enregistrés par les grandes banques à l'échelle mondiale (voir le graphique 3). Par ailleurs, les banques canadiennes ont affiché des résultats impressionnants au chapitre du rendement boursier, ce qui leur confère une place de choix parmi les banques des pays industrialisés les plus performantes à l'échelle mondiale.

Bien que le revenu d'intérêt net constitue habituellement la principale source de recettes des banques, le revenu non lié à l'intérêt intervient maintenant pour 55,6 % des recettes brutes (voir le graphique 4). Ce revenu englobe les frais de service liés

Graphique 5
Écarts moyens de taux d'intérêt des six grandes banques canadiennes

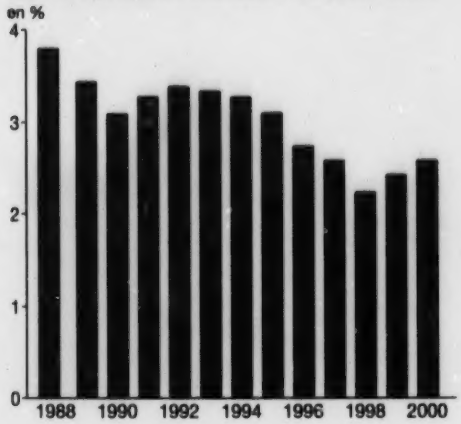

Source : Association des banquiers canadiens

Nota – Écarts = moyenne en pourcentage des gains provenant de tous les prêts, moins l'intérêt sur tous les dépôts.

Graphique 6
Écarts internationaux de taux d'intérêt en 1999

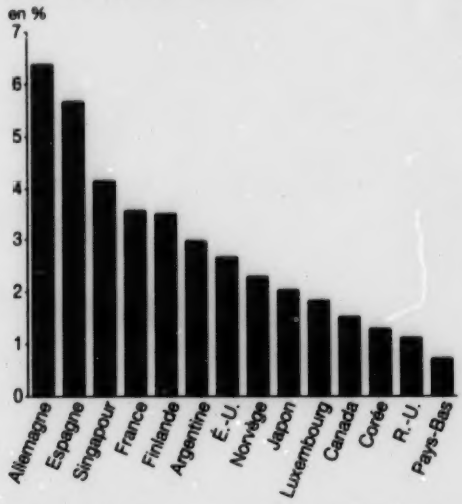

Source : Forum économique mondial, *The Global Competitiveness Report, 2000*

Nota – Écarts = différence moyenne entre le taux de prêt type et le taux de dépôt type.

aux fonds communs de placement et à la gestion du patrimoine, à la souscription de valeurs mobilières, au commerce des produits dérivés, à la titrisation des actifs, aux opérations de courtage, au traitement de chèques, aux opérations de guichets automatiques bancaires, aux opérations sur cartes de crédit, aux opérations de change et aux services de paiement et de dépôt.

Le revenu d'intérêt découle principalement des activités de prêt aux entreprises et aux particuliers, et de l'intérêt obtenu sur les placements des banques. Les écarts de taux d'intérêt canadiens, qui étaient à la baisse au cours des dernières années, se sont fixés à 1,53 % en 1999. Ils affichent maintenant une légère tendance à la hausse, mais demeurent parmi les plus faibles des pays industrialisés (voir les graphiques 5 et 6).

Les méthodes d'établissement des frais de service diffèrent sensiblement d'un pays à l'autre; la plupart des banques canadiennes proposent des programmes de services bancaires à « frais fixes » conçus pour satisfaire aux besoins de chacun tout en offrant d'importantes économies. Selon un sondage effectué en 1998 pour le Groupe de travail sur l'avenir du secteur des services financiers canadien, les frais de service mensuels imposés par les banques canadiennes sont comparables à ceux des autres pays industrialisés, notamment ceux des grandes banques des États-Unis.

Réglementation et surveillance

L'évaluation de la stabilité du secteur financier effectuée par le Fonds monétaire international (FMI) en 2000 a révélé qu'au Canada, la structure de réglementation et de surveillance était bien établie, était conforme aux grands principes et normes d'application internationale et, à plusieurs égards, étayait des pratiques exemplaires d'envergure internationale. Le FMI précisait en outre que le Canada préconisait une méthode consolidée et axée sur le risque, qui permettait aux autorités chargées de la réglementation et de la

surveillance de relever les défis auxquels avaient été confrontées ces dernières années les institutions financières s'engageant dans de nouvelles activités très complexes.

La solidité du secteur bancaire canadien a été démontrée maintes fois ces dernières années. Les banques canadiennes ont absorbé les dettes des pays moins développés au début des années 1980, elles ont encaissé la chute de la valeur de biens immobiliers 10 ans plus tard, puis la crise asiatique de la fin des années 1990, sans connaître de problème systémique.

En vertu de la *Loi sur les banques*, le gouvernement fédéral doit réglementer le secteur bancaire au Canada. Cependant, compte tenu de la nature hybride des activités des banques, certaines activités de leurs filiales, notamment les services de fiducie et le commerce des valeurs mobilières, sont réglementées à l'échelle provinciale.

Le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) représente le principal organisme fédéral chargé de surveiller toutes les institutions financières et tous les régimes de retraite fédéraux. Son rôle consiste à protéger les souscripteurs, les déposants et les participants de régime de retraite contre les pertes excessives ainsi qu'à gérer et à faire progresser un cadre de réglementation permettant au public d'avoir confiance en un système financier concurrentiel.

Les niveaux de fonds propres réglementaires des banques canadiennes, qui sont définis par le BSIF en vertu du cadre régissant les fonds propres à risque qu'a élaboré la Banque des règlements internationaux, sont supérieurs aux exigences de base. Les objectifs de fonds propres à risque établis par le BSIF en 1999 sont un niveau de fonds propres de catégorie 1 représentant au moins 7 % et un niveau de fonds propres total d'au moins 10 %. Les six grandes banques canadiennes ont toutes dépassé ces exigences en 2000 (voir le graphique 7).

La sûreté et la solidité du système financier sont également accrues par un système d'intervention rapide auprès des institutions financières en difficulté qui a été mis en place en 1996. En outre, le BSIF a établi en août 1999 un nouveau cadre de surveillance fondé sur les risques, qui sera amélioré au fil des ans pour veiller à ce que les méthodes de surveillance demeurent efficaces sur un marché financier en rapide évolution.

Le Système de transfert de paiements de grande valeur (STPGV), lancé en 1999, garantit les paiements. Les participants au STPGV doivent verser un nantissement à la Banque du Canada, ce qui garantit le règlement des paiements même si un participant devait manquer à ses obligations. La Banque du Canada garantit le règlement dans le cas très peu probable où plus d'un participant au STPGV fasse faillite le même jour ouvrable et que la somme des risques des institutions en faillite dépasse la valeur du nantissement exigé.

Graphique 7
Niveau de fonds propres des banques canadiennes : Fonds propres de catégorie 1 et fonds propres globaux

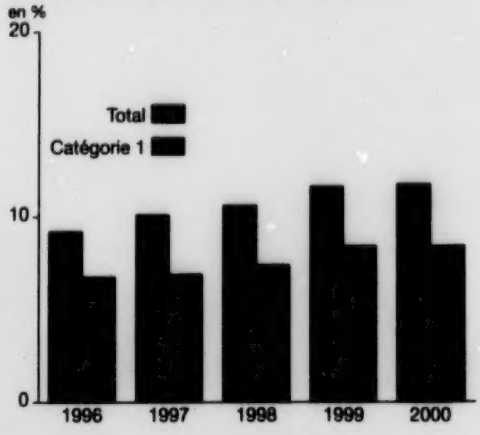

Sources : Rapports annuels des banques

La Société d'assurance-dépôts du Canada a pour mandat de protéger les déposants en offrant une assurance-dépôts. Elle raffermit également le système financier du Canada en appliquant un code de pratiques commerciales et financières saines.

En plus de veiller à ce que le contexte de la réglementation suive l'évolution du secteur financier, le gouvernement fédéral participe activement au renforcement de la protection des consommateurs de services financiers. À l'heure actuelle, la *Loi sur les banques* renferme diverses dispositions visant à protéger les droits des consommateurs. Ces dispositions, qui sont entrées en vigueur en septembre 1998, comprennent des exigences au sujet de la divulgation des coûts d'emprunt et des mesures concernant les ventes liées. La vente liée représente l'imposition de pressions excessives ou le recours à la coercition pour obliger une personne à acheter un produit ou un service d'une banque ou d'une institution membre du même groupe afin d'obtenir un prêt ou un autre produit de la même banque.

Un cadre pour l'avenir

La législation régissant les institutions financières fédérales canadiennes est revue aux cinq ans. Le dernier examen a été effectué en 1997, et les modifications apportées aux lois financières pertinentes sont entrées en vigueur en avril de cette même année. Bien que les modifications apportées à ce moment-là visaient principalement à accroître l'efficience et la compétitivité du secteur financier, le gouvernement fédéral a estimé qu'en raison de l'évolution rapide des nouvelles technologies, de même que de la mondialisation, il devenait nécessaire d'appliquer au secteur un cadre tenant compte de ces changements.

Par conséquent, le Groupe de travail sur l'avenir du secteur des services financiers canadien a été mis sur pied en décembre 1996, et son rapport intitulé *Changement, défis et possibilités* a été présenté au gouvernement en septembre 1998. Ce rapport a par la suite été examiné par deux comités parlementaires, qui ont procédé à de vastes consultations publiques et ont présenté leurs recommandations au gouvernement. Ce vaste processus de consultation a suscité un large consensus sur les mesures visant à améliorer le fonctionnement du secteur et a été pris en compte dans le document de travail diffusé par le gouvernement en juin 1999 et intitulé *La réforme du secteur des services financiers canadien : un cadre pour l'avenir*.

Par la suite, le 7 février 2001, le gouvernement a déposé le projet de loi C-8 pour mettre en œuvre le nouveau cadre stratégique du secteur des services financiers. Ce projet de loi, qui a reçu la sanction royale le 14 juin 2001, tient compte des changements qui s'opèrent au sein du secteur financier, de même que du besoin essentiel de veiller à ce que les institutions financières canadiennes possèdent la marge de manœuvre nécessaire pour s'adapter à ces changements et continuent à prospérer au pays et à l'étranger. Les règlements nécessaires à la mise en œuvre de certaines dispositions de la loi sont actuellement à l'état d'ébauches et seront publiés dans la *Gazette du Canada*. Ce processus devrait être terminé à l'automne 2001, au moment où la loi entrera en vigueur.

Le nouveau cadre

Le nouveau cadre comprend des règles révisées sur la propriété des banques ainsi qu'un nouveau régime de propriété fondé sur la taille. L'ancien cadre établissait une distinction entre les banques de l'annexe I

et celles de l'annexe II (voir la liste de ces banques à l'annexe 1 du présent document). Les actions des banques de l'annexe I devaient être largement réparties et aucun actionnaire particulier ou groupe d'actionnaires ne pouvait détenir plus de 10 % d'une catégorie d'actions, tandis que les banques de l'annexe II pouvaient appartenir à des institutions financières canadiennes ou étrangères admissibles.

En vertu des nouvelles mesures législatives, un investisseur particulier sera maintenant autorisé à détenir au plus 20 % d'une catégorie d'actions avec droit de vote d'une institution à capital largement réparti et jusqu'à 30 % d'une catégorie d'actions sans droit de vote, sous réserve d'un critère d'« aptitude » conçu pour évaluer le caractère du requérant et la pertinence de sa présentation. Ainsi, les banques à capital largement réparti pourront conclure des alliances stratégiques et lancer des coentreprises prévoyant d'importants échanges d'actions. En outre, la *Loi sur les banques* continuera de proscrire le contrôle d'une importante institution financière par un seul actionnaire ou groupe d'actionnaires. Le gouvernement a indiqué son intention de diffuser des lignes directrices qui présenteront aux investisseurs et aux institutions les critères factuels et les objectifs stratégiques qu'ils devront prendre en compte pour déterminer le contrôle. Le gouvernement élaborera ces lignes directrices en collaboration avec les représentants des institutions financières et l'ensemble de la collectivité des investisseurs.

Le nouveau cadre permet également aux banques de mettre sur pied une structure de sociétés de portefeuille réglementée qui leur accordera davantage de latitude pour concurrencer les grandes entreprises spécialisées ou les entreprises non réglementées. Les sociétés de portefeuille et les banques ayant conservé l'ancienne structure classique de société mère-filiale seront autorisées à élargir leur structure de placements par rapport au régime actuel.

En outre, l'ancien régime des banques de l'annexe I et de l'annexe II sera remplacé par un régime de propriété fondé sur la taille et en vertu duquel :

- les grandes banques (banques dont les capitaux propres sont supérieurs à 5 milliards de dollars) doivent demeurer « largement réparties », comme il est énoncé dans la nouvelle définition;
- les banques de taille moyenne (c'est-à-dire les banques dont les capitaux propres se situent entre 1 milliard et 5 milliards de dollars) sont autorisées à compter des actionnaires particuliers jusqu'à concurrence de 65 %, et au moins 35 % d'actions avec droit de vote détenues par un petit nombre d'actionnaires;
- les petites banques (c'est-à-dire celles dont les capitaux propres sont inférieurs à 1 milliard de dollars) ne sont assujetties à aucune restriction concernant la propriété, à l'exception des critères « d'aptitude ».

Le nouveau régime de propriété fondé sur la taille permet également la création de banques communautaires offrant des services conçus en fonction des besoins d'une clientèle précise. Ces banques pourront continuer de concurrencer les grandes banques sur les marchés locaux ou régionaux. Le nouveau régime autorise également des entreprises commerciales, par exemple celles qui sont particulièrement actives sur le marché des services au détail, à posséder une banque.

Pour favoriser la concurrence, la nouvelle législation réduit également le montant minimal de capital requis pour le lancement d'une banque, en le ramenant de 10 à 5 millions de dollars.

Pour appuyer ces diverses initiatives, le cadre stratégique renferme également des dispositions visant à assurer que les institutions financières continuent de gérer leurs risques de façon prudente. À cette fin, le surintendant des institutions financières s'est vu déléguer des pouvoirs de surveillance supplémentaires afin de lui permettre d'intervenir auprès des institutions qui ne se conforment pas à certaines exigences de surveillance ou de réglementation. À cet effet, mentionnons le pouvoir d'exiger la démission d'administrateurs et de cadres supérieurs d'une banque en cas d'inconduite, et le pouvoir d'imposer des pénalités financières aux institutions et aux particuliers qui ne se conforment pas aux exigences ou qui enfreignent les dispositions des lois et règlements qui régissent les institutions financières.

Le cadre renferme également des lignes directrices relatives à l'examen des projets de fusion, qui énoncent un processus d'examen officiel et transparent des projets de fusion entre des banques dont les capitaux propres dépassent 5 milliards de dollars. Ce nouveau processus comporte l'examen d'une proposition de fusion par le Bureau de la concurrence, le BSIF et le ministère des Finances, et un examen public complet par le Comité permanent des finances de la Chambre des communes et par le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce.

Le projet de loi C-8 renferme également des mesures visant à protéger les consommateurs et à faire en sorte que le cadre de réglementation suive l'évolution du secteur sur un marché où les changements s'effectuent rapidement. L'Agence de la consommation en matière financière du Canada sera mise sur pied pour appliquer les dispositions des lois fédérales sur les institutions financières touchant les consommateurs, pour surveiller les initiatives d'autoréglementation de l'industrie visant à protéger les droits des consommateurs et des petites entreprises, pour sensibiliser les consommateurs et pour répondre aux demandes de renseignements généraux de ces derniers. Ces mesures permettront de regrouper et de raffermir les activités actuelles de supervision au sein d'un nouvel organisme spécialisé.

Le nouvel Ombudsman des services financiers du Canada sera chargé de traiter les plaintes des consommateurs et des petites entreprises concernant leurs rapports avec des institutions financières. Cet organisme indépendant ne sera aucunement rattaché au gouvernement et au secteur financier, et la majorité des membres de son conseil d'administration viendront de l'extérieur du secteur des services financiers.

Parmi les autres mesures de protection des consommateurs, mentionnons un meilleur accès aux services financiers de base, l'accès à des comptes types à coût modique, des préavis de fermeture de succursales et l'élargissement de la portée de la disposition actuelle de la *Loi sur les banques* au sujet des ventes liées avec coercition. En outre, les institutions financières fédérales dont les capitaux propres sont supérieurs à 1 milliard de dollars devront publier des rapports annuels décrivant leurs responsabilités envers la collectivité et leur participation à l'économie et à la société canadiennes.

Perspectives

De nos jours, le milieu financier évolue rapidement. La technologie et la concurrence mondiale sont en train de modifier sensiblement la structure du secteur bancaire canadien. Les banques canadiennes doivent faire face à la concurrence de plus en plus forte d'autres fournisseurs de services financiers établis et de nouvelles sociétés étrangères. La nouvelle technologie et Internet permettent également aux concurrents de pénétrer le marché sans devoir investir dans des succursales, ce qui accroît les défis que devra relever le secteur bancaire canadien.

Pour relever ces défis, les grandes banques ont investi des sommes importantes dans la technologie afin d'offrir des produits et services qui sont innovateurs, qui satisfont aux exigences des consommateurs et qui accroissent la compétitivité. Elles ont intégré et restructuré leurs activités commerciales pour améliorer leur rentabilité et ont conclu des alliances avec des entreprises de haute technologie de manière à maîtriser les coûts reliés à la technologie de l'information et au traitement des données. Elles ont également élargi leur clientèle grâce aux services bancaires en ligne et au commerce électronique, tant à l'interne que par l'établissement de coentreprises technologiques et l'acquisition d'entreprises, et ont ciblé des domaines de croissance tels la gestion du patrimoine et les services bancaires aux entreprises et aux investisseurs. Une plus grande expansion sur certains marchés étrangers demeure une stratégie fondamentale pour certaines grandes banques canadiennes dont une partie des revenus provenant d'activités internationales continue d'augmenter.

Des renseignements sur la législation concernant la réforme du secteur des services financiers sont disponibles au ministère des Finances à http://www.fin.gc.ca/. *On peut obtenir plus de renseignements sur le secteur bancaire au Bureau du surintendant des institutions financières, à* http://osfi-bsif.gc.ca/ *et à l'Association des banquiers canadiens, à* http://www.cba.ca/.

*Annexe 1**

Banques autorisées à exercer leurs activités au Canada (en vertu du cadre réglementaire antérieur)

Banques de l'annexe I

1. Banque Canadienne de l'Ouest
2. Banque Canadienne Impériale de Commerce
3. Banque de Montréal
4. La Banque de Nouvelle-Écosse
5. Banque Laurentienne du Canada
6. Banque Nationale du Canada
7. Banque Royale du Canada
8. Groupe Financier Banque TD (y compris le Canada Trust)

Banques de l'annexe II

1. Banque ABN AMRO du Canada
2. Banque Amex du Canada
3. Banque Chase Manhattan du Canada
4. Banque Citizens du Canada**
5. Banque Comerica – Canada
6. Banque Commerciale Italienne du Canada
7. Banque CS Alterna**
8. Banque CTC du Canada
9. Banque d'Amérique du Canada
10. Banque de Chine (Canada)
11. Banque des Premières Nations du Canada**
12. Banque de Tokyo-Mitsubishi (Canada)
13. Banque Dresdner Canada
14. Banque Habib Canadienne
15. Banque Hanvit du Canada
16. Banque HSBC Canada
17. Banque ING du Canada
18. Banque Internationale de Commerce de Cathay (Canada)
19. Banque Korea Exchange du Canada
20. Banque le Choix du Président**
21. Banque Manuvie du Canada**
22. Banque MBNA Canada
23. Banque Mizuho
24. Banque Nationale de Grèce (Canada)
25. Banque Nationale de l'Inde (Canada)
26. Banque Sottomayor Canada
27. Banque Sumitomo Mitsui du Canada
28. Banque UBS (Canada)
29. Banque UFJ du Canada
30. Banque Un Canada
31. Bank United Overseas (Canada)
32. BNP Paribas (Canada)
33. Citibanque Canada
34. Credit Suisse First Boston Canada
35. Deutsche Bank (Canada)
36. J.P. Morgan Canada
37. La Banque de l'Asie de l'Est (Canada)
38. Rabobank Canada
39. Société Générale (Canada)

Succursales de banques étrangères – Service complet

1. Bank One, NA
2. Bayerische Landesbank Girozentrale
3. Capital One Bank (Canada Branch)
4. Chase Manhattan Bank (The)
5. Deutsche Bank AG
6. Maple Bank
7. Mellon Bank, N.A.
8. Morgan Guaranty Trust Company of New York
9. Rabobank (Nederland)
10. State Street
11. U.S. Bank National Association

Succursales de banques étrangères – Prêts

1. National City

* Août 2001

** Banques canadiennes de l'annexe II

Nota – Les 13 banques canadiennes englobent les banques de l'annexe I et les banques de l'annexe II indiquées par **.

Annexe 2

Les six grandes banques, selon l'actif (31 octobre 2000)

Banque	Actif
	(milliards de $)
Banque Royale du Canada	291
Banque Canadienne Impériale de Commerce	268
Groupe Financier Banque TD (y compris le Canada Trust)	265
La Banque de Nouvelle-Écosse	253
Banque de Montréal	233
Banque Nationale du Canada	76

Diffusé sur Internet à http://www.fin.gc.ca/.
Pour obtenir des exemplaires supplémentaires, veuillez vous adresser au Centre de distribution, au (613) 995-2855.
This document is also available in English.